

INVESTIR

DANS DES

PLACEMENTS DURABLES



Les Français sont de plus en plus soucieux de la préservation de l'environnement, de la transition écologique et des enjeux sociaux. Mais peu d'entre eux savent qu'ils peuvent aussi utiliser leur épargne pour soutenir les valeurs qui leur tiennent à cœur et financer des entreprises engagées dans une démarche de développement durable.



CE QU'IL FAUT SAVOIR

Pour donner du sens à son épargne, il est possible de se tourner vers la finance durable. Il s'agit le plus souvent d'investir dans des placements collectifs (fonds et sicav) dont la stratégie ne repose pas uniquement sur la performance économique des entreprises dans lesquelles ils sont investis, mais aussi dans la prise en compte de critères « extra-financiers », appelés « critères ESG » pour environnementaux, sociaux et de gouvernance. Il existe une grande variété de fonds durables : renseignez-vous sur leurs caractéristiques en lisant le document d'informations clés. Certains fonds durables bénéficient aussi des labels ISR ou Greenfin.

Vous pouvez aussi sélectionner vous-même les actions d'entreprises engagées pour le développement durable. Les sociétés cotées publient notamment une « déclaration de performance extra-financière » qui peut vous aider à faire vos choix d'investissement.

Contrairement aux idées reçues, les placements durables ne sont pas moins rentables que les placements « classiques » et ils présentent un niveau de risque comparable.



LA BONNE ATTITUDE AVANT D'INVESTIR

- Vérifiez que le placement envisagé correspond à vos objectifs, au niveau de risque que vous êtes prêt à prendre et à votre horizon de placement.
- Assurez-vous de bien comprendre la stratégie d'investissement du fonds durable que vous avez sélectionné et qu'elle correspond aux valeurs ou aux projets que vous souhaitez soutenir.



LES POINTS À SURVEILLER

- Vérifiez que votre interlocuteur dispose des autorisations nécessaires pour vous proposer un placement financier. Il existe beaucoup d'arnaques mettant en avant des propositions d'investissements frauduleuses liées à la transition écologique et énergétique.
- Lisez attentivement la documentation disponible pour vous assurer que le placement envisagé correspond à vos souhaits et objectifs : le document d'informations clés pour les placements collectifs, la déclaration de performance extra-financière pour les sociétés cotées.



En partenariat avec



• POUR S'INFORMER

Consultez la rubrique « [Finance durable](#) » sur le site de l'AMF.

• UNE QUESTION ? CONTACTEZ AMF EPARGNE INFO SERVICE

Si vous avez une question, vous pouvez contacter AMF Epargne Info Service par [formulaire en ligne](#) ou par téléphone au 01 53 45 62 00 (prix d'un appel local).